

Affiché le 11 Février 2014

COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 12

Nombre de conseillers
présents : 7

Séance ordinaire du 04 Février 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 30 Janvier 2014.

Membres présents : Mmes Colette GLEITZ, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE,

Membre absent ayant donné procuration : Dominique LIEBMANN a donné procuration à Colette GLEITZ, Marguerite MATHIEU a donné procuration à Brigitte HUNG.

Membre excusé : Vincent FROEHLICHER

Membres non excusés : Jean-Pierre GASS et Serge SCHMITT

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2014 - 001 - OBJET : Bourg Centre 3^{ème} tranche : Demande de subvention
--

Le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de la 3^{ème} tranche du Bourg Centre. Il concerne l'aménagement de la place de la mairie, l'accès aux personnes handicapées et la réhabilitation de l'éclairage public des rues de la Gare et de Senones dans le cadre des économies d'énergie.

Le coût total du projet est estimé à **345 964.84 € HT** dont 27 834.84 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et 318 130 € HT de travaux.

Afin de financer le programme, le Maire demande au Conseil de bien vouloir lancer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide de l'Etat au titre de la DETR

2014 - 002 - OBJET : Etat de prévision des coupes 2014

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'exploitation de la forêt pour 2014 : seront coupés et exploités 265 m3 de feuillus et 3 782 m3 de résineux.

Etat des coupes :

Valeur brute	272 790 €
Frais d'exploitation en régie	72 700 €
Frais d'exploitation entreprise	8 400 €
Débardage	32 590 €
	<hr/>
Recette nette hors M.O.	159 100 €

(Maîtrise d'œuvre 12 324 € et assistance à la gestion 3 635 €)

auquel s'ajoute le produit des ventes sur pied 0 €

Soit un bilan net prévisionnel HT de : **143 142 €**

Devis de travaux :

Travaux non subventionnés	34 040 € HT
Travaux subventionnés	0 € HT
Ces travaux ne seront réalisés que si les recettes sont assurées.	

2014 - 003 - OBJET : Ligne de trésorerie : Renouvellement

Le Maire expose au Conseil l'intérêt de renouveler la ligne de trésorerie permettant de financer les travaux importants du VVF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une période d'un an selon les conditions annexées à la présente.

2014 - 004 - OBJET : Eoliennes : Etude pour la création d'une SAEML

La commune de Saâles souhaite participer à la création d'une SAEML regroupant les collectivités locales désireuses de prendre des parts dans le projet éolien de Belfays.

La création d'une SAEML nécessitant de réaliser des analyses techniques, juridiques et financières, il apparait indispensable de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commune de Saâles se propose de prendre en charge financièrement cette assistance à condition d'avoir l'assurance d'être remboursée par la SAEML, dès que cette dernière aura été créée. Il conviendra de s'assurer en préalable que la réglementation l'autorise..

La commune sollicite la Région et l'ADEME pour cofinancer cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le principe de financement de cette étude dans les conditions précisées ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide la plus large de la Région et de l'ADEME sur ce dossier

2014 - 005 - OBJET : Occupation du domaine public

Le Maire expose au Conseil la nécessité de délibérer sur le tarif d'occupation du domaine public et propose un prix de 47.62 € par m² / an à compter du 06 Février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le tarif proposé

2014 - 006 -OBJET : Mises en non-valeur

• **BOULENGER Déborah**

Vu l'état de produit irrécouvrable dressé par Madame Eléonore CARL, Trésorière, qui demande en date 21 Novembre 2013 l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme sur ledit état et ci-après reproduite :

Vu également les pièces à l'appui,

Considérant que la somme dont il s'agit n'est pas susceptible de recouvrement, que Mme le Receveur le justifie, conformément aux causes et observations consignées dans le dossier, de poursuites exercées sans résultat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **PROPOSE** la mise en non-valeur de la dette de Déborah BOULENGER, au titre des loyers pour l'exercice 2010 d'un montant de **8.81 Euros**.

• **SAUTEUR Jean-Pierre**

Vu l'état de produit irrécouvrable dressé par Madame Eléonore CARL, Trésorière, qui demande en date 21 Novembre 2013 l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme sur ledit état et ci-après reproduite :

Vu également les pièces à l'appui,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre SAUTEUR est salarié

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **REFUSE** la mise en non-valeur de la dette de Jean-Pierre SAUTEUR, au titre de l'assainissement 2011-2012-2013 d'un montant de **167.43 Euros** et au titre de l'eau 2011-2012-2013 d'un montant de **404.42 Euros**.

- ***FASANA Patrice***

Monsieur Patrice FASANA étant actuellement suivi par une conseillère en économie, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de surseoir sur ce point.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.